RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260520-202642-DE

Conseil Municipal du 20 mai 2026
Délibération n°2026/42

13 - Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2021-1520 du 25/11/2021, dite Loi MATRAS oblige les collectivités à désigner un correspondant incendie et secours dans chaque Conseil Municipal. Il précise que ce correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi qu'à leur évacuation. Le correspondant incendie et secours, en cas d'accident majeur sur la commune, sera également chargé des relations avec les experts en assurance.
Cette exposition des missions réalisées, Monsieur le maire invite les élus qui le souhaitent, à faire acte de candidature.

Monsieur BRUNET François se déclare volontaire pour assurer cette mission de correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Nomme Monsieur BRUNET François dans les fonctions de correspondant incendie et secours,**
- **L'installe immédiatement dans ses fonctions.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 21 mai 2026.

Le maire, *La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL *Agathe QUEFFELEC*